



## Actualités du SEVF...



En cet automne tardif où la neige fait son apparition, nous pouvons commencer à rêver au congé du temps des Fêtes... Mais avant d'en arriver là, plusieurs points sont encore à surveiller concernant le milieu de l'éducation en général et le personnel enseignant en particulier.

Nous avons notamment regardé d'un peu plus loin la **Loi spéciale** qui s'est « abattue » sur le personnel de soutien en Ontario il y a quelques semaines... Cet événement nous rappelle d'être toujours aux aguets vis-à-vis notre employeur, le gouvernement, surtout en temps de négociation! Cette surveillance ou vigilance sera de mise au Québec puisque les dernières élections nous ont donné un **nouveau Ministre de l'Éducation, monsieur Bernard Drainville**. À souhaiter que, tel que promis par le Premier Ministre, l'Éducation sera la priorité des priorités pour le nouveau gouvernement caquiste!

Au niveau médiatique, nous sommes passés du **brossage de dents au préscolaire et au primaire** au retour de la « **suggestion du port du masque** » ... Et, entre ces deux sujets, nous avons tout de même entendu parler de pédagogie avec le **redoublement** et les **bulletins à deux vitesses** (en lien notamment avec les modifications aux attentes) ... Autant d'éléments pour nous faire dire que **beaucoup de réflexions sérieuses sont à faire en éducation** et, surtout, qu'il est temps que nous trouvions des solutions qui n'alourdiront pas notre tâche (mais qui, plutôt, l'allègeront!) ...

En attendant, nous filons allègrement vers le temps des Fêtes et, par conséquent, soulignons la générosité de nos personnes déléguées. En effet, lors du dernier conseil de délégués (CD), le SEVF offrait une consommation gratuite en échange d'un don au **Noël du pauvre** (en lien également avec la **Journée de reconnaissance du militantisme syndical du 2 novembre** (CSQ)). Nous avons ainsi amassé près de 500\$ pour cet organisme, don qui sera bonifié par le SEVF et qui sera remis lors de l'événement télévisuel du 25 novembre prochain.

## Assurances collectives

(Tarification 2023)

[Document 2223-CD-016](#)



La [tarification 2023](#) pour nos assurances collectives est maintenant connue et a notamment été présentée au CD du mois de novembre.

Une **hausse importante** a donc été annoncée pour certains volets du régime. En résumé, **l'assurance maladie augmentera de 15%**; **l'assurance soins dentaires de 6%**; tandis que l'assurance salaire longue durée et l'assurance vie n'augmenteront pas. À noter que nous subissons ces hausses malgré le dernier appel d'offres que nous avons fait. D'ailleurs, grâce à cet appel d'offres, **la hausse de 15% de l'assurance maladie est l'augmentation maximale qui était prévue au contrat** (sinon, selon l'expérience du groupe, la hausse aurait été de 29%)... Comme nous sommes actuellement dans une « tempête parfaite » pour les assurances avec la hausse des réclamations pour les médicaments ET l'augmentation du nombre de réclamations, nous nous en « sortons » avec cette hausse de 15%.

Pour plus de détails sur les montants d'argent, vous pouvez consulter le document remis aux personnes déléguées (lien hypertexte dans la colonne de gauche), il s'agit du tableau des primes par 14 jours.

## Colloque pédagogique et professionnelle « Maîtres de notre profession » (FSE-CSQ)

[Cahier de présentation](#)

Afin de mieux rester au diapason de ses membres, notre Fédération (la Fédération des syndicats de l'enseignement, FSE-CSQ) tiendra un **Grand colloque pédagogique et professionnel sous le thème « Maîtres de notre profession! »**.

Avant la tenue de ce Colloque qui aura lieu les 11 et 12 mai 2023 et auquel 15 membres du SEVF participeront, **la FSE-CSQ, avec la collaboration du SEVF, tiendra deux phases de consultation. La première de ces phases débutera le lundi 21 novembre prochain et se terminera le 15 décembre 2022.** Cette première phase de consultation portera sur deux sujets « transversaux » à tous les secteurs d'enseignement : **le numérique et l'enseignement à distance** ainsi que **la profession enseignante (valorisation, attraction et rétention)**. Moins de 15 minutes sont nécessaires pour répondre à cette première phase de consultation.

**Surveillez bien vos courriels** (ou la page Facebook « Le SEVF en action ») pour répondre en grand nombre à ces consultations. Il s'agit, encore et toujours, de mieux connaître votre avis et votre vécu pour contribuer à améliorer la condition enseignante.

## Dossiers pédagogiques

Document 2223-CD-012

Document 2223-CD-013 A

Document 2223-CD-014 B



Une brève consultation avait été lancée par notre centre de services scolaire (CSS) lors de la tenue du dernier Comité des politiques pédagogiques (CPP) sur les **Services dispensés dans les écoles et centres en 2023-2024**. Cette consultation a été complétée par les personnes déléguées syndicales des établissements du 8 novembre au 11 novembre 2022. Merci à ces personnes déléguées pour le travail effectué!

Le **CSS** avait aussi annoncé au SEVF son intention d'utiliser une partie de **journée pédagogique commune** (visioconférence de 2 heures) pour le **secteur des jeunes** concernant une **grande consultation pour le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)**. Rappelons que le PEVR est un élément obligatoire en vertu de la Loi sur l'instruction publique. **DERNIÈRE HEURE !** : les **ressources humaines** de notre CSS ont récemment avisé le SEVF qu'elles étaient pour **évaluer une autre manière de faire** puisqu'elles n'ont pu trouver de moment commun pour toutes les écoles. À noter que pour **la formation professionnelle et l'éducation des adultes**, le **CSS** prévoyait déjà de **procéder autrement**.

Quoi qu'il en soit, il faudra exercer une **vigilance** certaine (!) **concernant la consultation et l'adoption de ce PEVR** car notre **employeur (services éducatifs)** a clairement dit, lors de la dernière rencontre du CPP, son **intention d'inscrire le projet CAR au sein du PEVR**. Loin de dire que le projet CAR n'est pas utile, efficace ou intéressant, le **SEVF invitera tout de même ses membres à ne pas inclure d'obligation quelconque, notamment en lien avec le projet CAR, et ce, ni dans le PEVR ni dans le Projet éducatif de leur établissement**. Il suffit de se rappeler qu'il faut surtout et avant tout se laisser de la latitude pour déterminer ce qui est bon ou moins bon pour notre classe et la réussite de nos élèves (en toute autonomie professionnelle). **Cette vigilance est à l'image de ce qu'on doit surveiller également lorsqu'on parle de formation continue** dans les diverses décisions que nous prenons au sein de notre établissement.

## Formation pratique (stagiaire)

Plusieurs informations ont été données aux personnes déléguées le 8 novembre dernier. À commencer par la bonne nouvelle : **le montant alloué pour chaque stagiaire, aux fins de calcul pour le financement octroyé au comité de la formation pratique, a été bonifié! Il est en effet passé de 660\$ à 1000\$ pour 2022-2023 !**

Il a été aussi mentionné que **la compensation monétaire** est encore possible pour les maîtres associés qui n'auraient pas encore pu prendre leur compensation en lien avec les stagiaires accompagnés en 2021-2022. Cette compensation monétaire sera versée sur la 2<sup>e</sup> paie de janvier 2023.



Au niveau de la négociation nationale 2023, une **assemblée générale** d'informations s'est tenue le **15 novembre dernier**.

Les membres présents ont eu les résultats concernant la dernière consultation sur les matières intersectorielles (salaire, retraite, droits parentaux, etc.). Mais il a été surtout question du **dévoilement des revendications sectorielles** (matières concernant strictement le personnel enseignant).

Ces revendications sectorielles ont été élaborées à partir de la grande consultation qui avait été menée par la FSE-CSQ au printemps dernier. Suite à cette consultation, plusieurs journées de Conseil fédéral (auquel participe le SEVF) ont été nécessaires pour confectionner le **cahier de revendications (qui comprend 77 demandes syndicales)**.

À noter plus particulièrement que l'objectif premier de nos revendications est **d'améliorer notre quotidien afin de se concentrer sur notre mission première : enseigner! Et, au cœur de notre négociation, nous retrouverons la composition de la classe et la tâche**. D'ailleurs, à ce sujet, nos 77 revendications seront notamment complétées lorsque les travaux du comité interronde sur la composition de la classe seront finalisés. Il s'agit donc, pour cette partie, d'une histoire à suivre avec intérêt!

**Le SEVF invite grandement tous ses membres à prendre connaissance des diverses demandes syndicales** (que ce soit tant au niveau sectoriel qu'intersectoriel) puisque, **s'informer, c'est déjà commencé à se mobiliser pour notre négociation!**

**DERNIÈRE HEURE! :** Concernant le **plan d'action mobilisation**, une **consultation sera menée à l'hiver 2023** puisqu'il faudra entre autres prévoir l'intensification des moyens de pression et, possiblement, le recours à la grève. Mais d'ici là, d'autres mobilisations auront lieu de type « commandos »; ces mobilisations ayant toujours comme objectif d'obtenir de la visibilité et de signifier à notre employeur qu'on est déjà là à s'occuper de nos demandes concernant l'amélioration de nos conditions de travail futures...

**Entente locale (modification) :** Finalement, puisque nous parlons de conventions collectives, aussi spécifier que **nous avons aussi entériné, lors de l'assemblée générale du 15 novembre, une entente avec le CSS modifiant certaines clauses de la convention collective locale** (suite à l'adoption du projet de loi 40, loi ayant modifié la Loi sur l'instruction publique).

## **P**erfectionnement

**Document 2223-CD-015**

Un **document** concernant les règles du comité de perfectionnement a été **remis à toutes les personnes déléguées** le 8 novembre dernier.

Certains points ont été soulignés pour de simples rappels, notamment : le montant maximal pouvant être octroyé au projet CAR (pour les écoles qui ont pris la décision de faire partie de ce projet), le fonds d'appui (et la nature des projets pouvant y être soumis), les principes régissant la décentralisation, etc.

Aussi, **les prévisions budgétaires concernant le comité de perfectionnement ont été déposées au CD. Les établissements peuvent donc mieux connaître les montants qui leur sont attribués pour 2022-2023.**

## **P**oints de services (classes)

Le SEVF a commencé, lors du CD de novembre dernier, à **répertorier les noms de toutes les enseignantes et de tous les enseignants titulaires au primaire qui travaillent au sein de classes « points de services »**. Ce modèle organisationnel a été créé, il y a plusieurs années, par notre centre de services scolaire.

Au fil des années, les classes « points de services » n'ont cessé d'augmenter en nombre. À titre d'exemple, elles sont passées de 76 en 2021-2022 à 110 cette année! De plus, si au départ, ces classes pouvaient compter 2 ou 3 élèves bénéficiant de ce « modèle », aujourd'hui, nous pouvons retrouver 4, 5 et même 6 élèves dans une même classe « point de service ».

**Afin de mieux questionner ce modèle organisationnel, d'en connaître les bienfaits et de voir quelles en sont les limites, le SEVF consultera les enseignantes et les enseignants œuvrant dans ces classes qu'on oserait qualifier de « particulières »**. D'ici la fin de la présente année scolaire, des discussions devraient donc avoir lieu lors du Comité paritaire EHDAA au niveau du CSS suite à toutes les informations recueillies par le SEVF.

## **P**rojet Santé globale du personnel enseignant

**Document 2223-CD-014**

Parmi les recherches de solutions en lien avec l'attraction et la rétention du personnel, le SEVF et le CSS se sont entendus pour faire une demande de projet concernant la Santé globale du personnel enseignant.

La demande qui a été ainsi acceptée au niveau national vise à **s'outiller et favoriser de meilleures pratiques de gestion en matière de santé globale chez le personnel enseignant pour agir au niveau de la réduction des risques, et ce, tant au niveau préventif que curatif.**

Parmi les éléments du volet préventif, une collaboration est prévue avec madame Nancy Goyette, qui travaille à l'insertion d'un nouveau champ en psychopédagogie du bien-être à l'UQTR. Au niveau curatif, il s'agit d'élaborer un projet pilote pour mettre en place des conditions facilitatrices lors d'un retour au travail suite à une absence prolongée d'ordre psychique.

Bref, ce projet se veut aussi une **recherche de solutions humaines pour garder en santé les enseignantes et les enseignants... dans une optique de bien-être au travail.**

## S spécialistes du primaire

En 2022-2023, le SEVF remettra sur pied un **comité des enseignantes et des enseignants spécialistes du primaire**. Les noms des personnes faisant partie de ce comité seront connus vers la fin du mois de novembre 2022 et les rencontres de ce comité devraient débuter à l'hiver 2023. **Les travaux du comité concerneront surtout les améliorations qui peuvent être apportées aux conditions d'exercice des spécialistes.** En considérant surtout que le SEVF n'est pas obligé d'attendre le règlement de la prochaine négociation nationale pour pouvoir réclamer certaines améliorations auprès de notre centre de services scolaire.

## T âche 2022-2023

Bien que les tâches devraient être finalisées au secteur des jeunes (préscolaire, primaire et secondaire), certains éléments restent toujours à confirmer entre le SEVF et le CSS pour l'éducation des adultes et la formation professionnelle.

Pour les enseignantes et enseignants qui ont complété leurs tâches, **force est de constater**, pour plusieurs, que **tout « n'entre pas » dans la tâche annuelle**. Si certains débordements peuvent être « choisis » (notamment en ce qui dépasse les 32 heures conventionnées), **il ne peut être acceptable d'avoir des débordements « imposés »** (ou « non choisis » ... surtout et avant tout en ce qui concerne l'assignation de tâche (tâche éducative et autres tâches professionnelles – général).

En ce sens, il faut toujours se rappeler que, au niveau du secteur des jeunes, la tâche doit se faire en collaboration avec l'enseignante ou l'enseignant (convention locale).

Bref, **si des problèmes persistent au niveau de votre tâche, il est important de se rappeler que vous pouvez remplir le [formulaire](#) (cliquer sur le lien) de demande officielle de mise en place du mécanisme de résolution des difficultés reliées à la tâche**. Avant de soumettre votre demande, il vous faut avoir effectué les étapes A et B de la [procédure](#) (cliquez sur le lien).

Et comme il est indiqué dans le procédurier, suite à l'envoi de votre formulaire, le SEVF et le CSS devront se réunir dans un délai de 5 jours pour discuter de votre problématique.

Il n'en demeure pas moins que, pour toute question reliée à la tâche ou mécanisme de résolution des difficultés, vous pouvez communiquer avec le personnel enseignant libéré au centre administratif du SEVF.

# 1, 2, 3... GO !

<i>Du 21 novembre au 15 décembre 2022</i>	<b>Première phase de consultation pour le Colloque Maîtres de notre profession!</b>
<i>13 décembre 2022</i>	<b>Conseil de délégués</b>
<i>17 janvier 2023</i>	<b>Conseil de délégués</b>

 **On est là!**  
NÉGO 2023

 **CSQ**  
Centrale des syndicats  
du Québec